

COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 24/03/2023
DATE D’AFFICHAGE 24/03/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents15 Votants17
N° 07/2023 OBJET : REMUNERATION COORDINATEUR RECENSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTEL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Nesles La Vallée a été soumise en janvier et février 2023 au recensement général de la population.

La commune de Nesles La Vallée a recruté quatre agents recenseurs, un coordinateur principal et un suppléant.

Ceci étant dit,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l’année de recensement pour chaque commune

VU la délibération prise en date du 18 novembre 2022 fixant la rémunération des 4 agents recenseurs,

Considérant qu’il y a lieu de fixer une compensation financière au coordinateur communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

DECIDE que le coordinateur communal bénéficiera d’une rémunération forfaitaire de 1 000€ brut.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 08/2023

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
2022
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 de la commune

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

DATE D'AFFICHAGE
24/03/2023

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants16

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTEL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 09/2023

OBJET :
**COMPTE ADMINISTRATIF
2022
BUDGET COMMUNE**

Monsieur Le Maire présente les résultats de l'année 2022, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Commune :

Excédent de fonctionnement : 314 454.88 €

Excédent d'investissement : 78 050.69€

Il invite ensuite les élus à se prononcer sur le compte administratif 2022 de la commune. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. DUMAINE Jean-Jacques assure la présidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les résultats de l'année 2022 pour la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Par délégation du Maire,
Jean-Jacques DUMAINE

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 10/2023

OBJET :
**AFFECTATION DES
RESULTATS 2022
BUDGET COMMUNE**

Compte tenu de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion commune pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement : 314 454.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation totale au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 314 454.88 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le trente et un mars à 20h45

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents..... 15

Votants..... 17

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 11/2023

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D’IMPOSITION 2023**

L'Assemblée a voté en 2022 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.09 %

Monsieur Le Maire propose de reconduire les taux de l'année 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 9,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.09 %

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE



**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents.....15
Votants.....17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 12/2023

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel de l'année 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement : 1 467 994.00 €
Section d'investissement : 1 430 687.56 €

Et propose d'arrêter le montant total des subventions à 36 000 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, pour : 15 /
abstention : 2,**

- **VOTE** le budget de la commune proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTEL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 13/2023

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
2022
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget EAU.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 7 avril 2023

ID : 095-219504461-20230331-142023-DE

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents.....15

Votants.....16

N° 14/2023

OBJET :

**COMPTE ADMINISTRATIF
2022
BUDGET EAU**

L’an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente les résultats de l’année 2022 du budget EAU, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget EAU :

Excédent de fonctionnement : 21 664.82 €

Excédent d’investissement : 123 117.03 €

Après son exposé, Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur le compte administratif 2022. Il sort de la salle et ne prend pas part au vote. M. DUMAINE Jean-Jacques assure la présidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **APPROUVE** les résultats de l’année 2022 pour le budget EAU.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Par délégation du Maire,
Jean-Jacques DUMAINE

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 15/2023

**OBJET :
AFFECTATION DES
RESULTATS 2022
BUDGET EAU**

Compte tenu de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget EAU pour l'année 2022, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Budget EAU :

Excédent de fonctionnement : 21 664.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Affectation totale au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 21 664.82 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCATION
24/03/2023**

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 16/2023

OBJET :

**Augmentation de la
redevance communale
sur le prix de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 décembre 2015, la commune a fixé la redevance communale sur le prix de l'eau à 0,30 €/m³. Cette redevance a été augmentée de 10 centimes par délibération 50/2020 du 25 septembre 2020.

Cette redevance permet d'obtenir un produit annuel pour financer les travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable qui restent à la charge de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 décembre 2015 modifiée par la délibération du 25 septembre 2020,

Considérant que la commune doit terminer le renouvellement de tous ses branchements plombs d'ici 2025,

Considérant que la SEFO projette des travaux sur le forage pour améliorer son rendement,

Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance communale sur le prix de l'eau de 10 centimes et de la fixer à 0,50€/m³.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la redevance communale sur le prix de l'eau à 0,50€/m³,
- **PRECISE** que les recettes liées à cette redevance sont encaissées sur le budget Eau Potable.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents.....15
Votants.....17

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 17/2023

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire propose le budget prévisionnel EAU de l'année 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 52 521.48 €
Section d'investissement : 302 869.33€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget EAU proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

DATE D’AFFICHAGE

24/03/2023

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice19
Présents15
Votants17

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 18/2023

OBJET :

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Monsieur DEROUET, adjoint aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que le montant global voté au Budget Primitif sur l'imputation 65748 « subventions de fonctionnement aux associations » est de 36 000 €, et qu'il convient d'affecter pour l'année 2023 un montant à chaque association subventionnée.

Il propose de modifier à la hausse quelques subventions en raison des projets développés par certaines associations en 2023. Le foyer rural qui a subi une baisse de ses recettes suite à la crise sanitaire bénéficie d'une aide supérieure exceptionnelle pour la seconde et dernière année. Il est rappelé à l'assemblée que la subvention de 1000€ attribuée au comité des fêtes a déjà été votée lors du conseil municipal du 27 janvier dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, pour : 16 / abstention : 1,

- Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention 2022	Subvention 2023
FOYER RURAL	21 850,00	21 850
MEM TPS PASSE	1 400,00	1 400
TENNIS	900,00	900
Etoile Sportive Vallée Sausseron	720,00	1 400
SAP POMPIERS	400,00	0
CLUB PHILATELIQUE	200,00	200
ASVO NATATION L' I A	150,00	200

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 7 avril 2023

ID : 095-219504461-20230331-182023-DE

VAL D'OISE AVIRON	150,00	200
LA TRUITE DU SAUSSERON	250,00	250
LA VALLEE DES UTOPIES	350,00	400
ATELIER PHOTO	250,00	300
ASS. COMMERCANTS	300,00	300
club inter vallees judo 95	300,00	300
Club Hippique du Val Fleury	200,00	0
UNC combattants L'Isle Adam	500,00	500
MARCHE - GESTION	2 500,00	2500
JARDIN PARTAGES	350	350
COOPERATIVE SCOLAIRE	0,00	3 000
ECOLE SPECIALISEE		350
NON AFFECTE		600
TOTAL GENERAL	30 420 €	35 000 €
COMITE DES FETE		1 000€

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION**

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

DATE D'AFFICHAGE

24/03/2023

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents15

Votants17

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,**Absents (donnent pouvoir à)** : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.**N° 19/2023****OBJET :****SIGNATURE
CONVENTIONS
CCSI POUR MAISON
FRANCE SERVICES-
AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) a ouvert sa structure Maison France Service courant 2022. Pour exercer son activité, la structure a besoin de locaux accessibles au public au cœur de la communauté de communes. C'est ainsi que la commune de Nesles la Vallée a accordé la mise à disposition de locaux au sein de l'agence postale, au 12 Bd Pasteur, 95 690 NESLES LA VALLEE, dont la commune est propriétaire.

Par ailleurs, la CCSI mettra à disposition de la commune, 24h00 hebdomadaire de temps de travail des agents employés par elle pour le compte de l'Agence Postale Communale.

Dans ce cadre, deux conventions doivent être prises entre la CCSI et la commune de Nesles la Vallée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de « mise à disposition de locaux communaux – 12 bd Pasteur à Nesles la Vallée » avec la CCSI
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de « mise à disposition de personnel » avec la CCSI

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.**Le Maire
Christophe BUATOIS**Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DATE DE CONVOCATION**

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents15

Votants17

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 20/2023**OBJET :****SIGNATURE
CONVENTION CIG
MISSION
ARCHIVAGE**

La Commune a démarré une mission d'archivage par délégation au centre interdépartemental (CIG) de la grande couronne depuis 2019. A ce jour il reste 13 ml d'archives à traiter. Monsieur le Maire propose de nouveau à l'assemblée d'attribuer la fin de cette mission au CIG. Le périmètre d'intervention serait le suivant :

- Tri
- Classement
- Inventaire
- Indexation

Le CIG procéderait aussi à une campagne d'éliminations réglementaires sur le fonds existant.

Dans ce cadre, une convention doit être prise entre le CIG de la grande couronne et la commune de Nesles la Vallée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de « mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour une mission d'assistance à l'archivage » avec le CIG de la grande couronne.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

DATE D'AFFICHAGE

24/03/2023

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19

Présents15

Votants17

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 21/2023

OBJET :

**SIGNATURE
CONVENTION CCSI
- MISE A
DISPOSITION D'UN
TERRAIN
COMMUNAL POUR
UN CITY PARK**

La Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes a le projet de créer un city park dans certaines de ses communes. Nesles la Vallée doit accueillir cet équipement sportif communautaire sur son territoire en 2023/2024.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition d'un terrain communal doit être prise entre la CCSI et la commune de Nesles la Vallée.

Ceci étant dit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la compétence de réalisation des équipements sportifs transférée à la communauté de communes Sausseron Impressionnistes par les communes adhérentes,

CONSIDERANT le projet de réalisation d'un équipement sportif communautaire

CONSIDERANT l'intérêt communautaire du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de « mise à disposition du terrain de basket communal pour l'implantation d'un équipement sportif d'intérêt communautaire (city park)» avec la CCSI.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal, dûment signé.

**Le Maire
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 24/03/2023
DATE D’AFFICHAGE 24/03/2023
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents15 Votants17
N° 22/2023 OBJET : TEMPS DE TRAVAIL DE LA POLICE MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-trois

Le trente et un mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 7-1,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l’application de l’article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l’aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
VU l’avis du Comité Social Territorial en date du 28 février 2023,
VU le planning actuel de la police municipale qui s’organise ainsi :
Planning hebdomadaire

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15 à 12h00 puis 13h00 à 17h15
- 1er samedi du mois / jour de marché : 7h00 à 13h00
- 3ème samedi du mois : 10h00 à 12h00 puis 14h00 à 18h00

Considérant la nécessité que la police municipale soit présente lors d’évènements communaux des jours fériés, en soirée et/ou week-end afin de préserver la sécurité des administrés ;

VU l’accord passé avec l’agent de police municipale concernant la récupération de ces horaires sur l’année ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, pour : 16 / abstention : 1,

- **DECIDE** d’organiser le planning annualisé de la police municipale sur la base de $228 \text{ jours} / 5 = 45.6$ semaines de la façon suivante :
 - 22.8 semaines de 32h sur 4 jours du lundi au vendredi.
Amplitude quotidienne de 8h00 à 18h00
⇒ 729,60 arrondi à 730h00
 - 22.8 semaines de 37h45 sur 5 jours du lundi au samedi
Amplitude quotidienne de 8h00 à 18h00

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 7 avril 2023

ID : 095-219504461-20230331-222023-DE

Recevoir
certifié

- ⇒ 860,70 arrondi à 861h00
- 23h00 réparties sur les 45.6 semaines de travail pour les diverses manifestations de la collectivité.
- ⇒ Total heures effectuées : 1 614 h 00
- **DECIDE** de créer un jour de récupération de 7h00 pour la police municipale. Jour à récupérer par l'agent lorsqu'il le souhaitera en accord avec sa hiérarchie.
- **DIT** que la police municipale bénéficiera d'un jour de repos hebdomadaire fixe le dimanche ou le lundi au minimum de 35h00 consécutives.
- **DIT** que le temps de pause méridienne sera de 1h par jour.
- **DIT** que ce planning prendra effet à compter du 1^{er} avril 2023.
- **DIT** que dans le cas où les manifestations n'ont pas lieu, l'agent de police municipale effectuera les heures non effectuées de façon hebdomadaire réparties le reste de l'année.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal, dûment signé.

Le Maire,
Christophe BUATOIS.



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE

**COMMUNE DE
NESLES LA VALLEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
24/03/2023

L'an deux mil vingt-trois

DATE D'AFFICHAGE
24/03/2023

Le 31 mars à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice19
Présents15
Votants17

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, M. DUMAINE Jean-Jacques, Mme BERGERON Corine, M. CHEVALLIER Eric, M. DUPIECH Nicolas, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEFEBVRE Dominique, M. LEPLAT Jérôme, Mme SEINTURIER Maryse, M. ROPERT Marc, Mme LEBOURCQ Laure,

Absents (donnent pouvoir à) : Mme CALANDRE Anne-Charlotte, Mme CAYZERGUES Marine à Mme SEINTURIER Maryse, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse à Mme BERGERON Corine et Mme MIRTIL Sylvie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

N° 23/2023

OBJET :

**Fixation des loyers et
charges des locaux loués
aux professionnels de
santé**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réactualiser la délibération 71/2020 du 30 novembre 2020 ayant pour objet la fixation des loyers de la maison de santé.

En effet, au vu de l'arrivée de nouveaux professionnels de santé à Nesles la Vallée, la commune doit leur mettre à disposition de nouveaux locaux communaux.

De ce fait, le conseil doit fixer le montant des loyers et des charges ainsi que leur revalorisation annuelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Maire sur le mode calcul retenu pour fixer les loyers et les charges,

La conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les loyers des locaux loués aux professionnels de santé de Nesles la Vallée comme suit :

- Loyer pour une occupation à temps complet : 15,80€/m² de loyer au 1^{er} janvier 2023 + 20% du montant du loyer en charges locatives estimées de l'année N pour la première année.
- Loyer pour une occupation temporaire : 45.79 € pour une demi-journée ; 73.26 € pour une journée complète + 20% du montant du loyer en charges locatives estimées de l'année N pour la première année.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 7 avril 2023

ID : 095-219504461-20230331-232023-DE

- **DIT** que la revalorisation des loyers et des charges sera calculée annuellement comme suit :
 - Revalorisations Loyers : Selon l'indice ILAT au 1^{er} novembre.
 - Régularisation charges 2022 : Régularisation au réel par les professionnels de santé. Le montant des charges sur 12 mois en 2021-2022 étant bien supérieur à l'estimation réglée par les professionnels de santé, la commune prend à sa charge de façon exceptionnelle le dépassement de celles-ci.
 - Revalorisation charges 2023 pour les professionnels de santé :
 - Il est appliqué une augmentation de 2.60% sur les charges réelles 2022 pour l'estimation des charges mensuelles 2023.
 - Le montant mensuel total des charges estimées pour 2023 correspond au calcul suivant : charges mensuelles estimées 2022 + 50% charges mensuelles estimées 2023. Le tout divisé par deux. Tableau du calcul des charges en annexe de cette délibération.
- **DIT** que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

**Le Maire
Christophe BUATOIS**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 05/04/2023
Qualité : MAIRE